

---

## APPEL À CANDIDATURES

---

### résidence lycée des métiers de la céramique à Longchamp

**Le présent appel à candidatures s'adresse aux étudiant.e.s inscrit.e.s en 5<sup>ème</sup> année à l'ENSA Dijon— qui obtiennent leur DNSEP Art ou Design en 2022—ainsi qu'aux diplômé.e.s des années 2021 et 2020.**

[Le lycée Henry Moisand à Longchamp \(21\)](#), section Céramique, est labellisé [EMA \(Excellence des Métiers d'Art\)](#). À ce titre il bénéficie d'un soutien du rectorat de l'académie de Dijon et de [la DRAC Bourgogne-Franche-Comté](#) pour l'organisation d'une résidence d'artiste.

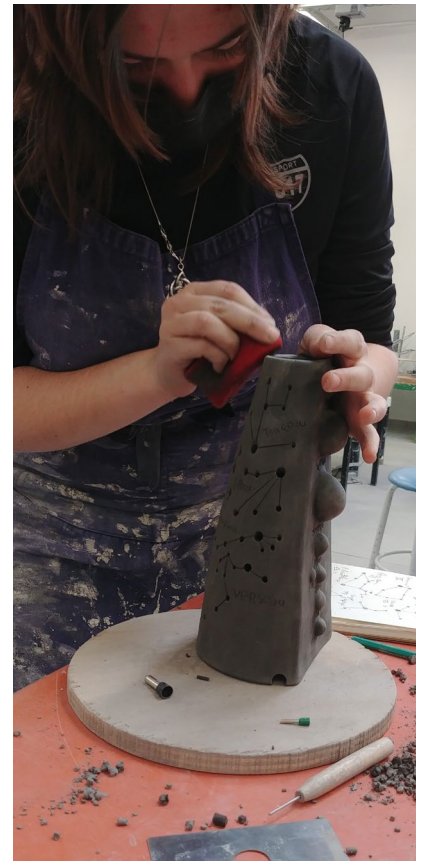
Sollicitée par le lycée Henry Moisand, [l'ENSA Dijon](#) propose d'apporter son expertise pour le choix de l'artiste et l'accompagnement du projet.

Ce dispositif de résidence a pour vocation de contribuer à l'ouverture culturelle des élèves du lycée, de participer à leur réussite scolaire par la valorisation de leur créativité, de leurs compétences appliquées et de la pertinence de leurs pratiques plastiques.

Il a également pour objectif de soutenir l'insertion professionnelle de jeunes artistes, diplômé.e.s de l'ENSA Dijon, par la promotion de leur projet artistique et la dotation d'outils de production.

La réussite du projet de résidence tient dans son inscription dans la vie du Lycée : échanges entre l'artiste accueilli.e et élèves, collaboration avec les ateliers du lycée, conception de formes de travail et de dialogue.

Les grands axes de la résidence sont le partage, la transmission, l'exposition.



Résidence lycée Henry Moisand à Longchamp  
© ENSA Dijon, 2021

## CONTEXTE ET MODALITÉS DU PROJET

Ce projet de résidence se décline en trois temps forts :

- **L'accueil en résidence d'un.e jeune artiste**, la présentation de son travail artistique aux élèves, la réalisation d'un projet spécifique avec l'aide des moyens techniques et humains du lycée.
- **La conception et la conduite par l'artiste d'un workshop destiné aux élèves** : productions de pièces en vue d'une exposition lors des portes ouvertes du lycée.
- **La conception et l'accompagnement d'une exposition** impliquant les élèves.

L'organisation globale de la résidence sera convenue entre l'artiste et le lycée :

- **Schéma pratique** (durée, logement, attribution des espaces de travail) ;
- **Fréquence des rencontres** entre l'artiste et les élèves ;
- **Formulation des contenus et des formats d'enseignements** (ateliers de pratiques, visites d'exposition, échanges sur la création contemporaine etc.) ;
- **Modalités générales de la conduite et de la production du projet de l'artiste** (usage des ateliers de moulage, modelage ou cuisson, collaborations etc.) ;
- **Conditions du projet d'exposition.**

La résidence, le workshop et l'exposition ont lieu dans l'enceinte de l'établissement.

Pour l'année 2022-2023, l'artiste travaillera avec une classe de DN MADe 2<sup>ème</sup> année.

L'artiste conçoit le projet d'exposition et le workshop, dans l'échange avec les personnalités référentes du projet au sein du lycée. Il/elle se met éventuellement en relation avec des structures partenaires pertinentes. Les moyens techniques mobilisés sont ceux du lycée qui produit l'exposition.



Résidence lycée Henry Moisan à Longchamp  
© ENSA Dijon, 2021

## TEMPS DE RÉSIDENCE

La résidence prévoit un minimum de 15 jours de présence effective de l'artiste, en continu ou en discontinu selon les possibilités d'accueil et l'accès aux ateliers, et le calendrier des élèves et de l'artiste.

À titre indicatif, le temps de la résidence pourra s'organiser pour l'artiste entre :

- un temps de pratique avec les élèves (environ 1/3)
- un temps de travail plus propice à la production au sein de l'établissement scolaire ou l'atelier (environ 2/3).

## CONDITIONS

Une subvention de 5000 € TTC est versée à l'artiste (numéro de SIRET indispensable) par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

Les œuvres produites dans le cadre de cette résidence appartiennent à l'artiste.

L'artiste devra être présent lors de l'exposition.

## CALENDRIER INDICATIF

- **Date limite d'envoi des dossiers** : 31 août 2022 inclus
- **Jury de sélection<sup>1</sup>** : semaine du 12 septembre 2022
- **Résultat des délibérations** : semaine du 19 septembre 2022
- **Résidence** : mi-novembre 2022 à mai 2023
- **Workshop<sup>2</sup>** : entre décembre et février 2023
- **Exposition** : mars 2023 (lors des journées portes ouvertes)

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le présent appel à candidatures s'adresse aux étudiant.e.s inscrit.e.s en 5<sup>ème</sup> année à l'ENSA Dijon— qui obtiennent leur DNSEP Art ou Design en 2022—ainsi qu'aux diplômé.e.s des années 2021 et 2020.

Le lauréat ou la lauréate devra disposer d'un numéro SIRET au moment du versement de la bourse.

Envoyez un dossier pdf, qui comprend obligatoirement :

- Un portfolio
- Un CV
- Une note d'intention

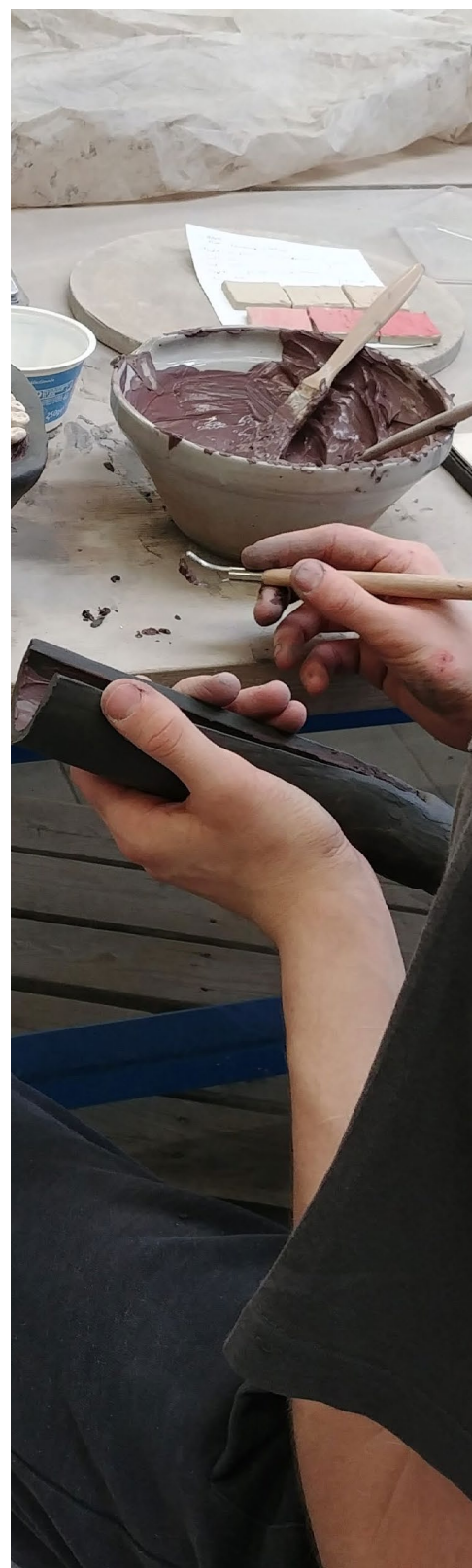
à Simon Freschard Responsable de la communication et des partenariats ([communication@ensa-dijon.fr](mailto:communication@ensa-dijon.fr)),

**jusqu'au 31 août 2022 inclus.**

**ATTENTION** : les liens WeTransfer ne pourront être téléchargés qu'à partir du 2 septembre 2022. Privilégiez si nécessaire un lien Dropbox.

1 Le jury est composé par des représentants de l'ENSA Dijon, du lycée Henry Moisant et de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

2 Le workshop est organisé sur 5 jours qui pourront être découpés



Résidence lycée Henry Moisant à Longchamp  
© ENSA Dijon, 2021

Avec le soutien de la  
DRAC Bourgogne-Franche-Comté